

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 16 mai.

Il y a deux jours, on a connu à Paris le texte de la lettre adressée par M. de Bismarck aux magistrats de Leipzig pour faire condamner Kraszewski, l'écrivain polonais. Elle a bien fait rire, car on croyait que M. de Bismarck ne pratiquait les mauvaises plaisanteries qu'au Parlement. Ses révélations paraissent à première vue un petit roman destiné à raviver ou du moins à entretenir la flamme du patriotisme prussien. Quand on va au fond, il ne reste plus rien, car les faits manquent de vraisemblance. Comment M. de Bismarck aurait-il pu savoir que le chef du ministère français avait promis la croix d'honneur à M. Kraszewski qui, d'ailleurs, n'a pas encore cette croix ? Comment M. de Bismarck aurait-il appris que la raison des perquisitions judiciaires opérées chez le baron Erlanger était une raison malveillante pour la Prusse, et qu'on voulait trouver chez le dit baron des preuves de ses relations secrètes avec les autorités prussiennes ?

De pareilles accusations ne vont pas sans preuves, et il sera facile aux défenseurs de Kraszewski de convaincre M. de Bismarck, devant ses propres juges de légèreté et d'inexactitude. Depuis deux jours, les démentis pleuvent sur la lettre du tout-puissant chancelier. C'est d'abord l'agence officielle du gouvernement français, qui déclare par ordre que M. Jules Ferry, nommé par M. de Bismarck, n'a jamais connu ni vu M. Kraszewski. C'est aussi la presse qui rappelle que si le baron Erlanger a été "perquisitionné" dans ses bureaux, il l'a été à la requête du crédit général français pour affaire purement financière. Les journaux ne se font pas faute encore de rire de toutes les autres assertions de la lettre de M. de Bismarck. Si le pauvre Kraszewski n'a contre lui que des accusations aussi fantaisistes que les informations de M. de Bismarck, c'est un homme sauvé.

Au conseil des ministres qui s'est tenu hier, M. Jules Ferry a développé tout son plan de révision. Ce plan comporte quatre points principaux. En premier lieu, suppression des prières constitutionnelles pour la rentrée. C'est évidemment la réforme qui presse le plus pour nos forces anticléricales. En second lieu, modification du mode d'élection des députés municipaux : 30 modification du système d'élection des inamovibles ; 40 modification des attributions financières du Sénat.

C'est, comme vous le voyez, un programme de révision limitée. Contrairement à ce qu'on avait dit, M. Jules Ferry saisira d'abord la Chambre de son projet de révision. En même temps ou peu s'en faudra, le gouvernement lancera le projet de scrutin de liste de M. Constans, qui est en somme celui du gouvernement. Et c'est dans les premières semaines de la rentrée que se passeront ces grandes choses. Pour ma part, je doute fort de cette promptitude d'exécution.

Je vous avais naguère annoncé que

M. Noiret, à la suite d'une lettre, sentant par trop le marchandage électoral, devait donner sa démission et entrer dans la magistrature administrative. Mais il paraît que son affaire s'est arrangée. M. Noiret reste sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice. Les officieux donnent comme certain ce raccommodage gouvernemental. Par contre, hélas ! M. Margue, l'unique M. Margue, n'ornera plus de sa personne le banc des ministres. M. Margue est forcé à la retraite par sa santé qui est un peu ébranlée. On ne connaît plus dans les séances orageuses l'attente de ses grands mots.

Je sais enfin pourquoi M. de Falloux avait abandonné Angers pour venir se fixer aux environs de Paris. C'était pour suivre de près les travaux de l'Académie. Nous sommes à l'époque de la préparation de la liste des prix Monthyon, et sur cette liste M. de Falloux tiendrait, ce qui est la moindre chose à avoir des clients. Et comme le premier de ses clients est pour le moment M. l'abbé Lagrange, l'auteur de la Vie en trois volumes de Mgr Dupanloup, M. de Falloux a voulu de haute main emporter le couronnement de son lauréat. M. Renan n'a pas fait d'objections. M. Caro et M. Doucet, au nom des usages de l'Académie, ont répondu à M. de Falloux que, malgré leur respect pour la mémoire de Mgr Dupanloup, il ne fallait pas se laisser entraîner sur le terrain de la polémique religieuse. M. d'Audiffret-Pasquier s'est associé à M. de Falloux pour demander qu'on couronnât les trois volumes de M. Lagrange. M. Emile Ollivier, l'ancien ministre, a protesté contre la manifestation à laquelle on voulait pousser l'Académie. Finalement, M. Camille Doucet, un homme prudent, a fait remarquer que si ne pas couronner l'œuvre de M. Lagrange, c'est offenser la mémoire de Mgr Dupanloup, la faute en tomberait sur M. de Falloux qui force l'Académie à prendre parti là où elle n'a rien à voir. Finalement, M. de Falloux a obtenu que l'Académie achetât une trentaine d'exemplaires pour faire connaître l'ouvrage à ses collègues. Cela ne préjuge en rien la question de récompense.

N.

Trois Encycliques

Si le dix-neuvième siècle et la société moderne sont en proie à un déluge de maux et d'erreurs, ce n'est pas faute d'avoir entendu la voix inflexible et salutaire du Saint-Siège, mais parce que, l'ayant entendue, ils ne s'appliquent pas les avertissements donnés, les grandes vérités proclamées. Trois fois depuis cinquante ans, la Papauté a parlé d'une manière particulièrement grave et solennelle : les Encycliques *Mirari vos*, *Quanta cura* et *Humanum genus* ont éclaté comme des coups de foudre pour réveiller le monde endormi sur le bord des abîmes.

Au premier cri d'alarme poussé par le Pape Grégoire XVI en 1832, la société resta sourde et endormie. Trente-deux ans plus tard, l'Ency-

clique *Quanta cura* retentit comme un coup de tonnerre ; la société moderne, troublée dans son sommeil, murmura, cria à l'inopportunité et se rendormit. Pour lui plaire, on enferma dans les cartons, où dormait poudreuse déjà l'Encyclique *Mirari vos*, on enferma l'Encyclique et le *Syllabus*, comme des thèses sans application, et la société, se retournant sur elle-même, malade et dans sa fièvre, se rapprocha des abîmes.

Pour l'empêcher d'y tomber, Léon XIII vient de faire entendre plus grave et plus forte que jamais la grande et inflexible voix de Pierre, dans l'Encyclique *Humanum genus*. L'écouterait-on ? méditerait-on ses enseignements ? va-t-on les propager, les vulgariser, les faire pénétrer partout sans crainte et sans lassitude ? On bien va-t-on faire la conspiration du silence autour de l'Encyclique *Humanum genus*, comme on l'a faite et 20 ans et 52 ans plus tôt autour des Encycliques *Mirari vos* et *Quanta cura* ?

Hélas ! il est bien à craindre qu'il n'en soit ainsi ! Et pourquoi ? C'est que la société moderne éprouve toujours la même fièvre mortelle qu'en 1832 et qu'en 1864, et que le même remède, le seul inflexible, proposé par Grégoire XVI et par Pie IX, est encore aujourd'hui proposé par Léon XIII. Oui, ces trois grands Pontifes signalent les mêmes erreurs comme la source du mal. Il ne sera pas sans intérêt de faire quelques rapprochements. Écoutez d'abord Grégoire XVI.

I

"Une fois rejetés les liens sacrés de la religion, qui seuls conservent les royaumes et maintiennent la force et la vigueur de l'autorité, on voit l'ordre public disparaître, l'autorité malade et toute puissance légitime menacée d'une révolution plus prochaine. Abîme de malheurs sans fond, qu'ont surtout creusé ces sociétés conspiratrices, dans lesquelles les hérésies et les sectes ont, pour ainsi dire, vomé comme une espèce de sentine, tout ce qu'ils y a dans leur sein de licence, de sacrilège et de blasphème."

Dans l'Encyclique *Quanta cura* : "Nous avons, dit Pie IX, condamné les monstrueuses opinions qui dominent aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, sources de presque toutes les autres erreurs, ne sont pas seulement la ruine de l'Eglise catholique, de ses salutaires doctrines, de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle, gravée par Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison."

Et que dit Léon XIII ? "Les mal-faisantes erreurs que nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois, laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions, lâchez la bride aux passions populaires ; vous aboutirez

"par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions."

II

Voilà le danger social signalé par les trois Pontifes : ce danger c'est l'irréligion et les erreurs libérales propagées par les sectes occultes.

Entendons maintenant comme ils signalent les maux causés par la liberté de la presse : "Les naturalistes et les francs-maçons, dit Léon XIII, exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et mettent une unique en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent pas même concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits. Aussi voyons nous multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions : journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui le réalisme ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre en vue de satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie."

"...Ils n'hésitent pas, dit Pie IX, à favoriser cette opinion erronée, fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qualifiait de délire à savoir que la liberté des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé par la loi et assuré dans tout état bien constitué ; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent ni ne considèrent qu'ils préparent la liberté de perdition, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines de tout contester, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et à la vérité et de mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité très nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter selon l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même."

Trente-deux ans auparavant, Grégoire XVI s'était exprimé en ces termes sur cette grave erreur : "L'expérience nous l'atteste et l'antiquité la plus reculée nous l'apprend pour amener la destruction des Etats les plus florissants, il n'a fallu que cette liberté sans frein des opinions, cette licence des discours publics, cette ardeur pour les innovations."

"A cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liber-

"té exécrable, pour laquelle on n'aurait jamais assez d'horreur et que certains hommes osent avec tant de bruit et tant d'insistance demander partout."

III

Ces trois grands Pontifes sont unanimes à signaler les maux et les dangers qui résultent d'un mauvais enseignement : "On entend, dit Grégoire XVI, retentir les académies et les universités d'opinions nouvelles et monstrueuses ; ce n'est plus en secret ni sourdement qu'elles attaquent la foi catholique, c'est une guerre horrible et impie qu'elles lui déclarent publiquement et à découvert. Or, dès que les leçons et les exemples des maîtres pervertissent ainsi la jeunesse, les désastres de la religion prennent un accroissement immense, et la plus effrayante immoralité gagne et s'étend."

"Non contents, dit Pie IX, de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure du sein même de la famille. Enseignant la funeste erreur du communisme et du socialisme, ils affirment que de la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être au droit purement civil ; en conséquence que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur leurs enfants, et avant tout le droit d'instruction et d'éducation. Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise, l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toutes sortes de vices, l'âme tendre et flexible des enfants. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et social, et d'annuler toutes les lois divines et humaines, ont toujours et avant tout fait conspirer leurs conseils, leurs activités et leurs efforts à tromper et à dépraver la jeunesse, parce qu'ils mettent leur espérance dans la corruption des jeunes générations."

"La secte dit à son tour Léon XIII concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Eglise, ni comme professeurs ni comme surveillants. Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu."

IV

On le voit, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, dans les immortelles encycliques *Mirari vos*, *Quanta cura*, *Humanum genus*, ont frappé le même ennemi : la Révolution et les principes de perdition.

Ah ! nous dirons ici toute notre pensée : si les catholiques avaient été plus pratiquement dociles à la voix de Grégoire XVI, l'Encyclique et le *Syllabus* de Pie IX n'eussent plus eu de raison d'être.

De même aussi, si l'on avait écouté Pie IX, si l'on n'avait pas avec une vaine prudence et une sottise jactance proclamé que c'était là un idéal, le grand Léon XIII n'aurait pas eu à combattre corps à corps et sur le terrain pratique les erreurs condamnées par le *Syllabus*.

Qu'a fait jusqu'ici Léon XIII, dont le bullaire est déjà si nombreux et si admirable ? Qu'on y regarde bien et l'on verra que toutes les grandes encycliques de Léon XII ne sont ni plus ni moins que le développement du *Syllabus*. Léon XIII n'est pas sorti de là. Puisse-t-on l'écouter et pratiquement le croire ! Puisse-t-on ne pas laisser dans l'oubli l'encyclique *Humanum genus* ! Comme le grand acte de Grégoire XVI est l'encyclique *Mirari vos* ; comme Pie IX est surtout connu et immortalisé par l'encyclique et le *Syllabus*, le plus grand acte de Léon XIII jusqu'aujourd'hui, c'est son encyclique *Humanum genus*. Pour ceux qui en doutent, ils n'ont qu'à écouter les cris de la Maçonnerie : elle crie avec rage, parce qu'elle est frappée au cœur. Or, la franc-maçonnerie, il ne faut pas l'oublier, c'est à la fois la tête et le bras du libéralisme.

(Courrier de Bruxelles).

Une proposition

M. Paul de Cassagnac fait dans le *Matin* la proposition suivante aux journaux qui, à divers titres, sont regardés comme représentant le parti de l'ordre :

Tant qu'il y a des prétendants debout, vivants, et des dynasties opposées, dit M. de Cassagnac, il ne faut pas rêver une union absolue et irréalisable, et il faut se contenter d'un accord relatif, très faisable.

Il y a un terrain commun tout indiqué : c'est la haine de la république, la défense des intérêts religieux.

Restons-y et ne demandons pas davantage, de peur de ne rien obtenir, ni les uns ni les autres.

Et préparons un grand comité pour régler les droits de chacun et apaiser ces compétitions. Ce comité pourrait d'abord, sauf à s'agrandir ensuite, comprendre les directeurs des principaux journaux conservateurs.

Car, en matière électorale et par le scrutin de liste, c'est la presse qui fait les élections.

Mes confrères du Français, du *Moniteur*, de la *Gazette de France*, du *Monde*, de l'*Univers*, de la *Patrie*, du *Soleil*, du *Gaulois*, en acceptent-ils le principe, l'idée ?

Tout programme qui mettra en

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

5 Juin 1884—No 8

Roger Bontemps

HISTOIRE D'UN NOTAIRE ET D'UNE TONNE DE POUDRE D'OR.

(Suite)

—Avant-dernière porte à droite ! dit Mornaix au cocher.

L'instant d'après, le fiacre s'arrêtait à l'entrée d'une sorte de chantier. Il y avait un couloir assez long, aboutissant à un jardin. Le Malgache avait pris les devants.

—Allons nous encore changer de wagon ? demanda Roger.

Mornaix s'arrêta en tressaillant. —N'a-t-on point marché là-bas, derrière nous ! demanda-t-il avec une terrible inquiétude.

Ils prêtèrent l'oreille. On n'entendait rien que la brise de nuit, caressant la cime des arbres. Une maison devant eux avec un perron coquet et un vestibule ouvert des deux côtés ; ils montèrent le perron et traversèrent le vestibule, dont les portes se refermèrent aussitôt, les laissant dans une cour close d'un mur tout neuf. La porte cochère

de cette cour s'ouvrait rue Binet, à l'angle de la rue Marneuf.

A supposer qu'on fit, par derrière, comme c'était l'apparence, la chasse à nos trois compagnons, la fermeture de l'entrée et de la sortie du vestibule arrêterait tout net la poursuite et forçait les lièvres à faire le grand tour par le quai de Billy. Ce raisonnement vint à l'esprit de Roger.

Mais il n'eut pas le temps de bien réfléchir. Au milieu de la cour, éclairée par deux lampions posés à terre, une voiture encore stationnait. Deux vigoureux chevaux y étaient attelés. On allait, selon la propre expression de Roger, changer une fois de plus de wagon.

Etrange wagon, celui-là, et dont les lugubres profils sont bien connus à Paris !

C'était un cabriolet, au dos duquel un appendice carré s'ajoute, sorte de boîte où un être humain couché pourrait tenir. Ce qui donne cette pensée, c'est que des trous sont percés de distance en distance, comme pour favoriser la respiration d'un animal captif. Mais telle n'est pas la destination de ces trous. Le prisonnier qui habite ces boîtes ne respire plus. On s'en sert pour faire voyager les cadavres, quand une volonté pieuse de la famille ou un suprême caprice du mort choisit un lieu d'inhumation lointain.

Tel était le véhicule dont l'aspect mit, il faut bien le dire, un court

frisson sous la peau de notre Roger Bontemps.

—Monte ! lui dit encore Mornaix. La route dans le cabriolet. La Malgache était déjà sur le siège. Robert Mornaix prit place à son tour, le portail s'ouvrit à deux battants, et la voiture roula comme un tourbillon sur le pavé du quai de Billy.

IV

LE CHEMIN CREUX

Roger Bontemps n'avait pas les aventures. Quelqu'un qui eût aimé les aventures aurait trouvé peut-être que celle-ci manquait de charme et de gaieté. Involontairement, Roger songeait au fardeau qui était derrière. Il le voyait dans sa prison carrée, misérablement ballotté par les cabots du chemin. Était-ce un homme ou une femme ? Et pourquoi ces romanesques précautions pour faire voyager un objet qui d'ordinaire, n'excite pas la convoitise des malfaiteurs.

Une fois, Roger sentit un frisson qui courait par ses veines. Il s'était demandé : "S'agirait-il d'un crime ?"

Nous parlons de ses réflexions parce qu'il n'avait personne à les confier, et de ses doutes parce que le moyen de les éclaircir lui manquait. Auprès de lui, dans le cabriolet, il n'y avait que cet homme appelé le Malgache, personnage taciturne dont les traits durs et la face hâlée semblaient repousser d'avance les

questions. Mornaix était sur le siège et conduisait à tout vitesse. Deux ou trois fois, Roger lui avait adressé la parole, et s'était attiré cette laconique réponse :

—Nous causerons là-bas !

La caravane roulante s'était, du reste, augmentée d'un nouveau membre, une sorte de gamin de Paris, costumé avec le sans-gêne de cette respectable caste, et que Roger avait entendu nommer Grelot dans la cour de la maison mystérieuse.

Grelot formait l'arrière-garde. Il naviguait à reculons, assis sur la boîte funèbre comme un artilleur sur son caisson. A moitié chemin de Versailles, Mornaix l'avait prié assez rudement de se taire, parce qu'il entonnait une chanson.

—Nous causerons là-bas !

—Où là-bas ?

Quelle figure avait-on dû faire chez maître Piédaniel ? Roger, ayant du loisir, se mit à rédiger dans sa tête la lettre d'excuse qu'il devait écrire le lendemain, là-bas. Il pensa qu'une lettre ne suffisait point, il en fallait trois : une pour le patron, une pour sa mère, une pour les parents de M^{lle} Eudoxie.

Et Nannette ! Son souvenir vint, triste et souriant à la fois. Roger, désormais, ne pouvait plus songer à autre chose.

On changea de chevaux un peu avant d'arriver à Versailles. Le relais

attendais en pleine route. La ville fut traversée au grand galop. La nuit était noire. De larges nuages couraient au ciel. La route, jusqu'à complètement sombre, s'éclaira vaguement, à cette lumière de la lune voilée qui prête aux objets des formes étranges.

Mornaix, tout en faisant avec une remarquable habileté son métier de cocher, jetait sans cesse à droite et à gauche des regards inquiets. Plusieurs fois, il se leva debout sur son siège pour examiner la route parcourue. En ces occasions, il échangeait un mot avec Grelot, l'arrière-garde, pour se bien assurer que celui-ci veillait.

Un second relais, pendant qu'on dételait les chevaux fumants, Mornaix fit le tour de la voiture et Roger l'entendit qui parlait. La voix qui lui répondait semblait étouffée. Elle n'appartenait point à Grelot. C'était une voix de femme. Mais la course reprit bientôt et les chevaux frais dévorèrent la route.

—Naranja souffre, dit Mornaix en espagnol. Cela ne peut durer.

Le Malgache, répondit en employant la même langue, mais avec le plein accent américain :

—Encore deux heures !

Roger, éveillé brusquement de sa rêverie, répéta comme ils se fût interrogé lui-même :

—Naranja !

Puis il ajouta :

—C'est la deuxième fois que j'entends ce nom-là !

Mornaix se retourna sans ralentir la course de son attelage.

—Explique-toi ! dit-il.

Roger raconta en quelques mots ce qui lui était arrivé sur le parapet du pont, la conversation des deux inconnus, la peine extrême qu'il avait eue à traduire quelques bribes de leur anglais, et l'intérêt bizarre qu'il avait pris à cette énigme au plus fort de sa détresse.

—Qu'ont-ils dit de Naranja ? demanda Mornaix, toujours précis et froid.

Roger interrogea ses souvenirs. Les événements de cette soirée l'avaient étourdi, en vérité, comme un coup de massue. Quelques heures le séparaient à peine du moment où il avait vu Nannette pour la dernière fois et cependant, tout lui apparaissait en travers de ce voile qui recouvre les choses lointaines.

—J'aurai vécu dix ans, cette nuit ! murmura-t-il en appuyant ses deux mains contre son front.

—Qu'ont-ils dit de Naranja ? répéta Mornaix.

—Je n'ai pas pu tout comprendre, répondit Roger.

—Qu'as-tu compris ?

(A suivre)

première ligne la défense des intérêts religieux aura notre concours. Seulement nous demandons que l'on ne s'en tienne pas à des généralités plus ou moins vagues. Il faut dire nettement, au contraire, que par les intérêts religieux on entend le respect des droits de l'Eglise, le maintien du Concordat, la liberté complète des congrégations religieuses enseignantes et autres, liberté qui comporte le droit d'enseigner.

(L'Univers)

SOMMAIRE

France.
Trois Encycliques.
Une proposition.
Farnazox.—Roger Bontemps.
Les affaires de Manitoba.
Estimés supplémentaires.
Petites Gazettes.
Législature provinciale.
Correspondance.
Résumé des dépêches.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Soumissions demandées.—Jos. Sirois, prêtre.
Cour de Circuit.—Pisot, Burroughs & Campbell.
Grand pèlerinage annuel de la société Ste-Cécile.
Société de construction permanente de Québec.
Chemin de fer Québec au lac St-Jean.
Chemin de fer Intercolonial.—D. Pottinger.
Poursuite de maisons.—Behan Bros.
Avis aux entrepreneurs.—F. H. Ennis.
Nouvelles marchandises.—Joseph Hamel et Frères.

CANADA

QUEBEC 5 JUIN 1884

Les affaires de Manitoba

Comme on devait s'y attendre, les grits du Nord-Ouest ne sont pas satisfaits des concessions que le gouvernement fédéral a faites à Manitoba. Ils se donnent un mal infini pour soulever l'opinion contre les grands avantages que les délégués ont rapporté de leur mission d'Ottawa. Ces avantages ne sont pourtant pas minces. Le gouvernement fédéral accorde à Manitoba une augmentation de subside de \$227 000 à \$435 000, \$45 000 de revenu annuel pour tenir lieu du produit des terres de la couronne et un don de \$150 000 acres de terre pour l'Université provinciale. C'est là ce que la *Free Press* de Winnipeg appelle "l'offre insultante du gouvernement fédéral".

Jusqu'à présent, les résolutions de la Chambre manitobaine à qui M. Norquay a soumis le résultat de sa mission, sont assez problématiques. Il est évident que le premier ministre serait disposé à accepter les offres d'Ottawa, tout en réservant l'avenir. C'est de ce dernier point que semblent surgir les plus grandes difficultés. L'ordre en conseil du gouvernement fédéral porte que les concessions accordées seront considérées comme un règlement final des réclamations de la province. M. Norquay ne veut pas accepter cette clause; mais il semble favorable à l'acceptation des autres. Seulement, il craint beaucoup trop, à notre avis, l'agitation politique et les clameurs des grits.

Le gouvernement manitobain voudrait avoir le droit de donner des chartes aux compagnies de chemin de fer; il voudrait que la frontière nord du Manitoba fut reculée jusqu'à la baie d'Hudson.

Quand au droit d'octroyer des chartes aux chemins de fer, Manitoba l'aura dans deux ou trois ans probablement. Pour ce qui est de la demande d'extension de la frontière jusqu'à la baie d'Hudson, elle avait surtout pour but de faciliter la construction d'un chemin de fer jusqu'à cette baie. Or le parlement fédéral, à sa dernière session, a voté un subside considérable qui assure la construction de cette voie ferrée. La seule difficulté sérieuse qui subsisterait serait donc la clause déclarant que l'arrangement sera final. Le gouvernement fédéral pourrait facilement enlever cette clause ou la modifier à la demande de la législature.

En somme, les avantages obtenus par Manitoba sont considérables; les objections qui subsistent sont légères, et nous croyons que la législature manitobaine se rendrait coupable d'une grande faute en repous-

sant ce qu'on lui offre pour obéir au mot d'ordre d'une poignée de meneurs grits.

Estimés supplémentaires

Les estimés supplémentaires pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1884 sont les suivants: Indemnité additionnelle pour le Conseil Législatif \$4 800; assemblée législative salaires et dépenses contingentes \$5 000, indemnité additionnelle aux députés \$13 000; gouvernement civil \$8 050; administration de la justice \$700; agriculture, rapatriement etc, \$4 100; travaux et édifices publics, \$500; Ecoles de réforme, \$1 600; dépenses de la fête des arbres \$400; collection et autre charge du revenu \$4 500; Total \$52 000.

Les estimés supplémentaires pour l'année prochaine sont: Législature, 3 000; Instruction Publique \$2 100; Institutions littéraires et scientifiques, \$800; Agriculture, Rapatriement etc \$2 795; Ecoles de réformes \$8 500; Divers, 6 500; total \$24 000.

Petite Gazette

M. Sandford Fleming va publier, durant le mois de juin, un ouvrage intitulé: *England and Canada*.

L'Echo de Fraserville a commencé samedi sa publication régulière. Le premier-Fraserville est signé par M. Alfred Dionne avocat.

Le Sun de Winnipeg a fait une sortie ridicule contre l'élément français à Manitoba. Le Manitoba lui adresse une vigoureuse réplique.

La convention républicaine pour le choix du candidat à la présidence, siège depuis trois jours à Chicago.

Sir John Macdonald passera, comme d'habitude, l'été à Fraserville.

On dit que le comte de Paris travaille à une *Histoire du règne de Louis-Philippe*. Cet ouvrage, s'il paraît, sera curieux à lire. Quelles pourront bien être les appréciations du petit-fils sur l'aïeul?

On lit dans le *Manitoba*: Il nous est arrivé une cinquantaine de canadiens depuis samedi dernier, les uns viennent de la province de Québec, les autres des Etats-Unis. Tous sont les bienvenus.

Monsieur Alphonse Lusignan doit publier prochainement un livre intitulé: *Coups d'œil et coups de plume*.

Le *Canadien* est entré mardi dans la onzième année de son édition quotidienne.

Le *Courrier du Canada* est entré hier dans la huitième année de son édition quotidienne.

M. Corcoran a demandé la semaine dernière, au congrès américain, d'ériger un monument à la mémoire de Pierre Lenfant, ingénieur français, à qui est dû le plan de la ville de Washington.

Pierre Lenfant est né en 1757 et est mort en 1825, au manoir de Chelsum, dans le Maryland.

Il a pris une part active à la guerre de l'indépendance américaine.

Son Honneur le juge Mousseau a eu hier soir, vers onze heures, une très sérieuse attaque de congestion de poudrons. Les médecins, ayant été mandés à temps, ont pu maîtriser le mal, et, ce matin, le malade est beaucoup mieux et considéré hors de danger.

Sir John Macdonald a écrit au secrétaire du comité d'organisation de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, qu'il se ferait un honneur de marcher dans les rangs de la procession, le jour de notre fête nationale.

Le célèbre Oscar Wilde, l'apôtre de l'esthétisme, a épousé une demoiselle Loyd.

Le gouvernement du Manitoba, dit le *Canada*, vient de recevoir avis d'Ottawa que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de regarder les concessions offertes comme règlement final. Cette condition disparue la position faite au Manitoba paraît acceptable à la législature.

L'Electeur fait, en ces termes, l'éloge de notre ami, monsieur J. B. Prince:

M. Prince s'exprime bien et discute les questions publiques à un point de vue élevé, sans y mêler ces étroits préjugés dont tant d'autres ont si souvent abusé.

Très doux le *Witness*.

Il disait mardi dernier en parlant des cantons de l'Est. "C'est une contrée catholique romaine et tant que le clergé gouvernera à Québec il n'y a qu'à attendre la guerre la plus tyrannique contre le protestantisme. Notre correspondant dit vrai quand il affirme que les protestants vivent en paix avec les catholiques tant que le prêtre n'arrive pas."

Prend-il les catholiques pour des sauvages ce *Witness*, et croit-il qu'ils abuseront de leur pouvoir pour anéantir les protestants?

Ces cris de rage impuissant n'effraient et ne satisfont personne.

L'Eglise des congréganistes de St-Roch vient de faire l'acquisition d'une nouvelle cloche, du poids de 1630 livres, venant de la célèbre fonderie Mears, en Angleterre.

Monsieur l'abbé Cyrille E. Légaré, V. G., Administrateur de l'Archidocèse, en fera la bénédiction solennelle dimanche prochain, à 3 heures.

Le sermon de circonstance sera donné par le R. P. Hamon, S. J., qui fut autrefois directeur de cette congrégation.

A en juger par les préparatifs qui se font, la fête sera brillante.

Nous voyons par les derniers ordres généraux de la milice, en date du 31 mai, que M. L. G. Desjardins, député de Montmorency est promu au grade de lieutenant-colonel, commandant le 17e bataillon d'infanterie de Lévis, en remplacement du lieutenant-colonel J. G. Blanchet, ex-orateur de la Chambre des Communes et maintenant collecteur des douanes à Québec.

Le lieutenant-colonel Blanchet prend sa retraite de la milice après avoir maintenu sur un très bon pied, pendant vingt ans, l'un des plus beaux bataillons de notre milice volontaire. Il conserva son grade de lieutenant-colonel. Nous sommes sûr que, sous son nouveau commandement, le 17e bataillon continuera à se distinguer par sa discipline et son instruction militaire.

On parle assez souvent des bourdes commises par les journalistes canadiens pour que ceux-ci soient justifiées d'attirer l'attention sur les bêtises des journalistes étrangers. Dernièrement, un rédacteur du *Figaro*, de Paris, rendant compte d'un livre de monsieur Emmanuel de Broglie sur *Fénélon à Cambrai*, a commis les lignes qui suivent:

Le prince Emmanuel de Broglie vient d'écrire un fort beau et fort bon livre sur *Fénélon à Cambrai*. La gravure a popularisé le dévouement dont l'aigle de Meaux fit preuve en soignant les blessés, amis et ennemis, pendant les dernières guerres du règne de Louis XIV. Qui ne se souvient du prélat ramenant à une pauvre paysanne sa vache égarée?

Confondre l'aigle avec le cygne, prendre Bossuet pour Fénélon, c'est très raide, surtout pour le rédacteur d'une feuille qui se pique de tenir le haut du pavé dans le journalisme littéraire.

Voici l'idée que se fait un journal allemand des hôtels américains de l'avenir:

"Le plus récent événement en fait d'architecture américaine sera le *Mammoth hôtel* qui doit être construit à Shell Road, Ste-Augustine, en Floride. Cet énorme édifice aura une façade de trois milles anglais de longueur, et une profondeur de six milles; la hauteur, comprenant 77 étages, mesurera 3 480 pieds du sol jusqu'au toit.

L'hôtel n'aura pas d'escaliers, mais 500 ballons seront toujours prêts à monter les visiteurs à leurs appartements. Il n'y aura pas de garçons pour le service des appartements; il sera fait par un automate patenté placé dans chaque chambre, et qui raser, frictionnera, etc., les voyageurs à l'aide d'un mécanisme très simple et très ingénieux. Dans le cas, par exemple, où le client demandera de l'eau chaude, l'automate criera: "Un baquet d'eau à la chambre no. un million trois mille cent sept!" et l'eau arrivera en sept secondes par un ascenseur patenté. Une demi-heure avant la table

d'hôte, au lieu du son d'une cloche, un canon de vingt-quatre sera tiré à chaque étage pour avertir les clients. Les tables des salles à manger auront quatre milles de longueur, et seront servies par douze garçons à cheval de chaque côté. La musique sera jouée - gratis - pendant les repas par huit orchestres de 73 exécutants chacun. Pour la facilité des communications, un chemin de fer sera construit à chaque étage, ainsi qu'un service télégraphique. Le prix de chaque chambre sera d'un à dix dollars. Les dépenses pour la construction de ce bâtiment sont estimées à \$680 000 000. La salle de billard contiendra 900 tables américaines, 99 billards français et un billard anglais."

(Courrier de l'Illinois)

Législature provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Séance du 4 juin 1884.

A 11 heures réunion de la Chambre qui reçoit les différents rapports du comité des subsides.

Les résolutions du Secrétaire provincial sont adoptées.

L'honorable Trésorier déclare que vu la longueur de la session, l'indemnité parlementaire est fixée à \$700 cette année et qu'on a l'intention de la fixer à \$600 pour les années suivantes.

L'honorable ROBERTSON déclare que la loi concernant les pensions des instituteurs serait changée et peut-être abrogée l'année prochaine.

M. STEPHENS se plaint de ce que l'on dépense trop pour l'éducation supérieure: il voudrait que ces sommes fussent pour les écoles communes.

En réponse à MM. Stephens et McShane MM. Taillon et Robertson disent qu'il ne sera fait aucun changement cette année dans les écoles de Montréal, le gouvernement doit étudier le rapport de la commission Royale, sur ce sujet.

La chambre s'ajourne à 1 heure. A 3 heures la Chambre adopte les différents rapport du comité des subsides, concernant les institutions de charité.

L'honorable M. Robertson déclare qu'en sus des 10 000 dont le gouvernement MOUSSEAU avait diminué les octrois il croyait devoir retrancher encore 10 000.

M. McSHANE dit que tout en concourant dans ces résolutions, la chambre regrette que l'on ait retranché 20 000 sur les octrois en faveur des institutions de charité avant de diminuer le salaire des ministres.

Cet amendement de non-confiance est rejeté sans discussion par 36 voix contre 12.

A l'item concernant l'octroi de \$5 000 pour Spencer Wood M. Demers propose en amendement que la chambre regrette que la résidence du chef de l'Exécutif soit trop dispendieuse pour nos ressources et qu'on doit voir à lui en procurer une moins coûteuse.

M. STEPHENS dit que des princes se contentent de moins, et M. Mercier que l'on fait plus de dépense ici que dans Ontario pour cet objet.

M. GAUTHIER dit que cette résidence fait honneur à la province et qu'on n'y doit pas regarder de si près pour son entretien.

L'honorable M. BLANCHET dit que les dépenses s'élèvent à environ \$8 000 par année, ce n'est pas exorbitant, vu l'importance de cette demeure.

M. FAUCHER de St-Maurice soutient qu'il faut que le représentant de la Reine soit logé d'une manière convenable.

L'amendement de M. DEMERS est perdu par 33 voix contre 15.

La séance d'hier soir s'ouvre à 8 heures.

La chambre se forme au comité pour considérer le bill de M. PICARD concernant certaines voitures pour chemins d'hiver.

Ce bill est rapporté avec les amendements.

La deuxième lecture du bill de M. ASSELIN dans le but de fixer à 3 heures la fermeture des bureaux d'enregistrement est renvoyé à trois mois par 39 voix contre 8.

M. McSHANE demande que la chambre ne concoure pas dans l'item de \$15 000 pour la Bibliothèque vu que ça avait été donné à M. Danseur, perdu par 32 voix contre 16.

L'opposition continue à jouer au vote de non confiance sur presque tous les items proposés.

On ne prend plus la peine de les discuter.

La chambre s'ajourne à 1 heure ce matin.

CORRESPONDANCE

UNE ŒUVRE D'ART

Monsieur le Rédacteur,

Il n'est que juste de faire connaître le mérite partout où il se trouve, surtout celui que la modestie accompagnée. C'est ce que je fais aujourd'hui.

On a admiré l'art apporté dans l'exécution des adresses anglaises et françaises, présentées à Son Excellence le

gouverneur général lundi dernier, à la Salle du Conseil législatif.

Ces deux œuvres vraiment artistiques ont été le travail d'un génévois émigré au Canada depuis dix ans, M. Elisée Barbey, de Montréal actuellement clerc-sessionnel.

Ce travail lui fait honneur et mérite que la presse en fasse connaître l'auteur au public et lui offre les félicitations qu'il mérite.

Québec, 4 juin 1884.

Quidam.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 4 juin 1884.

On prétend que M. Lowell, membre du cabinet, va résigner bientôt.

William Vanderbilt quitte Londres aujourd'hui pour New-York.

Glasgow, 4 juin 1884.

George Brown et Cie, marchands, ont fait faillite. Passif, £70,000.

Dublin, 4 juin 1884.

Le gouvernement a interdit les contre-démonstrations orangistes tenues au même lieu et dans le même temps que les meetings nationalistes. Cette décision exaspère les loyalistes du Nord de l'Irlande. L'Express dit que le gouvernement passe au parti de la sédition.

FRANCE

Paris, 4 juin 1884.

Les dynamistes ici déclarent que les auteurs des explosions de Londres sont sortis d'Angleterre et en sûreté à l'heure qu'il est.

AFRIQUE

EGYPTE

Le Caire, 4 juin 1884.

On assigne pour motif des attaques d'Osman Digna dans la direction de Souakim au désir d'El Mahdi de traverser à la Mecque avant de s'avancer vers le nord de l'Egypte. Il a donc besoin de ce port de mer. Osman jure qu'il aura pris Souakim avant le 10 juin.

PETITES NOUVELLES

22^e GUIDE DES VOYAGEURS—voir 4^eme page.

PREMIÈRE COMMUNION—Mardi matin 241 enfants ont communie pour la première fois, à Lévis. A l'Eglise Notre-Dame, il y en avait 166, 78 filles et 88 garçons; au collège ils étaient 15, et à l'hospice 60.

C'est M. le Curé Gauvreau qui a dit la messe et fait le sermon. Dans l'après-midi, 260 personnes ont reçu le sacrement de confirmation.

La première communion à St-Roch a eu lieu hier matin ainsi que la confirmation.

Cent quarante huit garçons et cent soixante sept filles ont communie pour la première fois.

Trois cent-trois personnes ont été confirmées. Sur ce nombre il y a quelques grandes personnes.

ECLAIRAGE.—On nous apprend que des mesures pour l'éclairage de la terrasse ont été prises.

Nous espérons que les musiciens montreront le même dévouement que par les années passées et que les concerts reprendront leur cours.

CONCERT.—Christophe Colomb—Le grand concert où l'on chantera le *Christophe Colomb* de Félicien David, concert attendu avec tant d'impatience par tous les amateurs de musique, aura lieu le mardi, 17 juin courant, à la salle de musique.

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

AFFAIRE ENO.—Les avocats de la poursuite ont déclaré hier matin, à la cour de police, qu'ils n'avaient pas de témoins capables de donner de vrais renseignements.

M. Irvine demande alors que son prisonnier soit libéré.

Davidson, avocat de la poursuite, dit qu'il a, à Montréal, des témoins qui pourraient donner des renseignements.

M. Pelletier trouve bien singulier que l'on n'ait pas produit des témoins alors qu'on avait donné à la partie poursuivante tous les délais et latitude nécessaires, à cette fin.

On veut absolument enlever Eno aux autorités de Québec que l'on dit être en sa faveur.

On entend ensuite Holmes, député marshall des Etats-Unis, qui déclare une foule d'informations qu'il a reçues.

Il sait que Eno était président de la seconde Banque Nationale de New-York, et il a appris qu'il avait fui, qu'il se servait d'un pseudonyme, etc.

L'accusation comporte que Eno a emporté \$2 120 000. C'est un délit aux Etats-Unis.

Il n'a aucun ordre pour faire extradier le prisonnier.

Il ne connaît pas les différents items du montant volé.

On est sous l'impression que l'Eno ne sera pas extradé vu que le crime dont il est compable n'est pas mentionné dans le traité d'extradition comme il devrait l'être pour avoir effet.

L'enquête a été ajournée à ce matin

MUSIQUE.—Nous accusons avec reconnaissance réception de *Chanter et souffrir*, parole d'Albert Delpit et musique de Charles Gounod, et *Prière*, musique du même auteur et paroles de Sully Prod-homme.

Nos remerciements à MM. Lavigne et Lajoie, éditeurs de musique, Montréal.

TRAVAUX DE L'AOUEBUC.—Grève.—La semaine dernière, un certain nombre d'ouvriers se sont rendus non loin du pont Scott, où ils ont arrêté les travailleurs dans leur ouvrage.

Les travaux n'ont pas été repris.

Hier matin, sur plainte de M. Bégnier, M. le maire a ordonné au lieutenant-colonel Wohl de protéger les travailleurs.

Entre 7 et 8 heures, plusieurs groupes d'ouvriers se sont formés, les uns venant de Montmorency, les autres d'ailleurs.

M. Wohl a engagé les ouvriers qui désiraient travailler de se mettre à l'ouvrage de suite, et a dit aux autres de s'éloigner.

Tous les ouvriers sont partis sans dire un mot, et les travaux sont encore là.

De fait, il semble qu'on exploite la pauvreté de ces gens.

On leur offre 80 à 90 cts par jour d'un travail ardu et difficile. Les ouvriers demandent \$1.25.

NOUVELLES ET NOUVEAUX.—Le *Quotidien* rapporte le fait suivant:

"Les deux cantines de l'école de cavalerie n'ont pas vidé de la journée dimanche. On a bu tant qu'on a voulu. Vers le soir, une foule de gens étaient ivres et reprenaient en chancelant le chemin de leur logis: spectacle édifiant et qui se passe de commentaires.

Huit heures étaient sonnées, et un groupe de buveurs vidaient encore verres et bouteilles. On les pria de se retirer; ils refusèrent. Fallut employer la force pour sortir les pochards. Ils furent traînés dans la poussière, sur une assez longue distance.

Nous ne croyons pas que les cantines militaires soient hors la loi, et qu'elles puissent rester ouvertes tout le dimanche.

LA DISPARITION MYSTÉRIEUSE.—On n'a pas encore retrouvé le cadavre de Demoiselle MacFarlane, belle fille de M. Simmons bien connu à Québec comme représentant du "Bureau Veritas" et que l'on suppose s'être jetée dans la chute Montmorency.

Chaque année Demoiselle MacFarlane avait l'habitude de faire une promenade dans les environs de la chute Montmorency.

En partant de l'hôtel Bureau elle dit qu'elle reviendrait dans une demi-heure. Delle MacFarlane était âgée d'une quarantaine d'années, nous dit-on.

MORT SUDITE.—Un vieillard de 82 ans, du nom de Hilaire Samson, a été trouvé mort dans son lit, hier matin, dans le grenier de sa maison, à Lévis.

L'enquête a eu pour résultat le verdict de "mort de congestion cérébrale."

Aux enfants qui ont mal aux yeux ou aux oreilles, ou qui sont atteints de scrofules, donnez la Salsepareille d'Ayer.

POSITION CRITIQUE.—La semaine dernière trois bateliers de Trois-Rivières, les nommés Gélinas, Cadorette et Thivierge conduisaient un bateau chargé de madiers appartenant à Mess. A. D. Ritchée & Cie et qu'ils devaient mettre à bord de la barque *Clara* qui est à prendre son chargement au large de l'île Baptiste.

Rendu auprès de la Barque et par une fausse manœuvre sans doute, le bateau se trouva à accrocher dans les chaînes d'ancre du vaisseau.

La force du courant est tellement grande à cet endroit que le bateau fut submergé en un instant et nos braves bateliers durent se cramponner aux susdites chaînes pour ne pas être entraînés avec le bateau et sa cargaison.

Leurs cris attirèrent l'attention de l'équipage du *Clara* qui s'empressa de leur porter secours.

(Journal des Trois-Rivières)

ONGUENT HOLLOWAY.—*Diarrhée, Dysenterie*.—Les médecines, ordinairement employées pour guérir ces maladies, manquent fréquemment de remplir ce but, mais l'Onguent Holloway, bien frictionné deux ou trois fois par jour sur l'abdomen et un cataplasme de son chaud qu'on applique dans les intervalles, procure aussitôt du soulagement, calme peu à peu les intestins et apaise les plus terribles souffrances. Ce traitement convient pour toute espèce de diarrhée, de dysenterie, de choléra et, en l'appliquant avec soin, il réussira toujours. Pendant tout le temps de la maladie, il faudra adopter un régime farineux, du lait et de l'eau d'orge, à l'exclusion absolue de toute nourriture solide que les intestins dérangés ne peuvent assimiler.

Hôtel Richelieu

Dans un récent voyage à Montréal, nous n'avons pas eu le loisir de visiter notre habitude à laquelle nous tenons, d'aller louer une chambre à l'Hôtel Richelieu.

Depuis longtemps, la salle à diner de cet hôtel est renommée, mais la nouvelle couche de peinture qu'on lui a donnée nous a causé une agréable surprise par la netteté qu'elle donne aux peintures et aux gravures artistiquement disposées.

Le service est fait avec ordre et promptitude. Les servants sont d'une urbanité remarquable, et de plus les menus sont d'un choix très varié. Le menu peut donner satisfaction à tous les goûts.

Un autre avantage qui n'est pas de peu de conséquence, c'est la modicité du prix et la facilité de transport à l'hôtel. A l'arrivée et au départ de chaque train le chemin de fer ou bateau à vapeur, des voitures de première classe sont à la disposition des voyageurs.

Aussi nous avons remarqué qu'un grand nombre de voyageurs affectionnent spécialement cet hôtel. Le nombre des pensionnaires est très grand : c'est un va-et-vient perpétuel, un centre d'activité sans pareil.

Nous invitons fortement tous nos amis qui l'ont le voyage à Montréal, d'aller directement à l'Hôtel Richelieu qui est, comme on dit, l'hôtel des Qu'ébécois.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souville, de Paris, ex-aide-chirurgien de l'armée française, pour l'assistance dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirrométrique sur les maladies chroniques connues sous le nom de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spirromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience accrue des maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé, accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière défective qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques ; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pourquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies ? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spirromètre du Dr Souville en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souville, ex-aide-chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church Street, Toronto, 106, Alexander Street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des affaires.

Québec, 16 août 1883—1 an 498

Repos et confort POUR CEUX QUI SOUFFRENT !

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure ; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac, les crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Avis aux Mères !

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède, il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit les coliques produites par les vents, réduit l'inflammation et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT DE MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS À L'USAGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'une des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des États-Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix : 25 cents la bouteille.

Québec, 14 janvier 1884—1 an. Q

IMPORTANT

Epilepsie
SPASMES, ÉCLAMPSIE
et NÉVROSES sont
RÉGULIÈREMENT GUÉRIES
par ma méthode.
Les honoraires ne sont
dus qu'après succès.

Traitement par correspondance
Prof. Dr Albert

Honoré par la Société scientifique française de la Médaille d'or de 1re classe pour mérites distingués
6, PLACE DU TRÔNE—PARIS
Québec, 17 avril 1884—1 an. 1017

CANADA, COUR DE CIRCUIT
Province de Québec. Pour le District de Québec
No 1115.
Siégeant à Québec, le vingt-unième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.
Présent : L'Hon. L.-B. CARON, J. C. S.
DAME CAROLINE BOIVIN, de la cité de Québec, épouse séparée de biens par sentence judiciaire de PIERRE BELANGER du même lieu, défendeur, et le dit PIERRE BELANGER, mis en cause pour autoriser la dite épouse, demandeurs.

LOUIS-PIERRE GAUVREAU, de la cité de Québec, Ingénieur Civil, défendeur.
ATTENDU qu'il appert par le rapport de l'huissier exploitant, François-Xavier Blanchet, que le défendeur en cette cause, Louis-Pierre Gauvreau, a laissé la Province de Québec et qu'il réside maintenant à Winnipeg, dans la Province de Manitoba, et qu'il a bien des meubles dans le District de Québec, où il a son domicile, il est ordonné sur motion de la demanderesse que par un avertissement à être publié deux fois dans la langue française, dans le journal appelé « Le Courrier du Canada », et deux fois dans la langue anglaise, dans le journal appelé « The Quebec Daily Telegraph », tous deux publiés en la cité de Québec, le dit Louis-Pierre Gauvreau, soit notifié de comparaître devant cette Cour, dans deux mois, à compter de la date du dernier avertissement, pour répondre à la présente action, et faute par lui de ce faire, il sera permis à la demanderesse de procéder contre lui, comme dans une cause par défaut.

Vrai copie, 3 juin 1884.
FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL, G. C. C.
BOSSÉ & LANGUEDOC, Procureurs de la demanderesse.
Québec, 5 juin 1884—25. 1051

Soumissions demandées
DES soumissions cachetées et endossées « Soumissions » seront reçues
D'HUI AU 28 DE JUIN COURANT INCLUSIVEMENT,
par le soussigné prêtre, curé de St-Alphonse du Saguenay, pour rebâter les chaises et les portes, recouvrir le clocher en tôle galvanisée, et cimenter un long pan de l'église de la dite paroisse de St-Alphonse.

Comme les travaux sont de différente nature, on désire avoir des soumissions pour chacun d'eux.
Les soumissionnaires pour cimenter devront donner toutes les garanties voulues que le cimentage durera pas moins de dix ans.
On pourra voir les plans et devis au presbytère du soussigné.
On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Les syndics de la paroisse de St-Alphonse du Saguenay par
JOS. SIROIS, Prêtre, curé.
St-Alphonse, 3 juin 1884.
Québec, 5 juin 1884—35. 1052

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC,
No 12, RUE ST-JEAN.
ARGENT A PRETER.
TERMES ET CONDITIONS FACILES.
La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.
A vendre
Une maison, rue Latour, No 128.
do Scott, 79.
do Plessis, 11.
do Laberge, 10.
do Ste-Hélène, 3, St-Sauv.
do St-Félix, 13, St-Sauv.
Terrain 30 x 62 pds, rue St-Olivier.
do 26 x 60, rue Richmond.
Quais et lots vacants, rue Champlain.
Un emplacement avec une maison à deux étages, en bois, situé en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain.

A louer
Quais et lots vacants, rue Champlain
Un logement, rue Ste-Hélène, No. 3, St-Sauv.
Par ordre,
J.-G. GOURDEAU,
Secrétaire.
Québec, 2 juin 1884—17 fév. 83.—1 an 746



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, le 23e jour de juin prochain, inclusivement des soumissions cachetées adressées au soumissionnaire, et portant la suscription « Soumission pour le Bureau de Poste, etc., Sorel, Québec, pour la construction d'un

Bureau de Poste, etc., SOREL, P.Q.

On pourra voir les plans et le devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau de la Douane, Sorel, à commencer de LUNDI, le 2e jour de juin prochain.
Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère.
On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. N. NIS, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 14 mai 1884
Québec, 17 mai 1884—622ps 1041



CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

A partir de lundi, 2 juin, les trains circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC
(Station du Palais)
6.45 a. m. Train mixte pour St-Raymond, arrivant à 9.45 a. m.
6.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 7.45 p. m.
QUITTERA ST-RAYMOND
6.50 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.40 a. m.
2.45 p. m. Train mixte pour Québec arrivant à 5.45 p. m.
Les trains circulent d'après le temps officiel. Des omnibus relient les trains à St-Ambroise, pour la Dame Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.
Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'au mardi suivant.
LEVY & ALDEN,
Agents des billets
J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.
(Commercial Chambers.)
Québec, 31 mai 1884 795

Fourniture DE MAISONS.

Lits en fer et en cuivre
Berceaux et couchettes d'enfants.
Chaises pliantes pour les invalides.
Matelas en fil d'acier tressé.
Oreillers, traversins, matelas de laine, etc.
Pôles pour chaises en ébène et en cuivre.
Anneaux et bouts pour appareiller.
Baguettes d'escaliers en grande variété.
Rouleaux brevets pour garde soleil.
Fûtes pour chaises dans tout les styles.
Rideaux pour chaises depuis \$1.50 la paire.
Stoffes à rideaux en grande variété.

LES MEILLEURS Prelats Angais
DANS TOUTES LES LARGEURS
JUSQU'À 8 VGS.

Les marchandises ci-dessus sont toutes d'une qualité supérieure, et on les trouvera à meilleur marché que jamais auparavant.

Behan Bros.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1884—Arrangement d'Été—1884

Le et après le LUNDI, 2 JUIN les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit :
Quitteront la Pointe Lévis
Pour Halifax et St-Jean à 8.00 A. M.
Pour la Rivière du Loup à 1.20 P. M.
Pour la Rivière du Loup à 6.00 P. M.
Arriveront à la Pointe Lévis.
De Halifax et St-Jean à 8.00 P. M.
De la Rivière du Loup à 2.15 P. M.
De la Rivière du Loup à 5.45 A. M.
Le Pullman quittant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis va jusqu'à Halifax, et celui partant de Lévis, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.
Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est.
On peut obtenir des billets de passage, et aussi des informations concernant la route et les prix de passage de
T. L'AVÉRIÈRE,
49, rue Dalhousie, Québec.
D. POTTINGER, Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 28 mai 1884.
Québec, 30 mai 1884 1105

C. B. LANCOTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE DE

Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc.
Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc., pour fêtes nationales et religieuses.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché ce que nous n'importe que d'autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de première classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées ou min, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc., etc.
Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.
Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.
Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin.
Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs,
C. B. LANCOTOT.

Québec, 1er avril 1884—1an. 547

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

(Extraits au moyen du Myrogon patenté de Rimmel).
Tous les plus odoriférants et durables : HILANG-HILANG, HÉLIOTROPE BLANCHE, LILAS BLANC, ROSE BLANCHE, LOTUS ÉGYPTIEN, MALVETTE, BOUQUET D'ESSENCE, VANDA, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC, ETC.

LE VINAIGRE DE TOILETTE DE RIMMEL, très rafraîchissant, tonique et salubre.
L'EAU DE TOILETTE DE RIMMEL, ou EAU DE RIMMEL, délicieusement odoriférante.
LA CÉLÈBRE EAU DE LAVANDE DE RIMMEL, distillé des Fleurs de Michaux.
L'EXTRAIT DE RIMMEL DE L'ESSENCE TILLÉBUL et de la GLYCERINE, POMADE DE LA REINE, BRILLANTINE et PHÉLOCOMME pour les Cheveux.
LA CREME FROIDE DE RIMMEL et LA POUDRE DE VIOLETTE DE RIZ pour la teinte de la peau du visage.
LE SAVON TRANSPARENT DE GOURDON DE CHARBON pour purifier et améliorer la peau.
LE WINDSOR BRUN, le MIEL, la GLYCERINE, l'AMANDIER, la LAITUE, le LILAS et autres Savons Supérieurs de Toilette.
L'AQUA DENTINE DE RIMMEL, LA PATE A DENT DE CERISE et de CORAIL pour les dents.
LE SAVON A DENTS DE ROSE BLANCHE DE RIMMEL, en boîte de métal clair.
LA FARINE D'AVOINE, VIOLETTE ODO-RANTE DE RIMMEL, pour adoucir et nettoyer la peau.
L'OZONIER AROMATISÉ DE RIMMEL, un Purificateur Naturel de l'Air, le seul désinfectant agréable.

Eugène Rimmel,
Parfumeur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe,
96, STRAND, LONDRES.
N. B.—Parfums et Eaux de Toilettes expédiés en bloc à une grande réduction.
Québec, 16 février 1884—1 an 969

Grand Pèlerinage Annuel de la société musicale Ste-Cécile à Ste-Anne de Beupré, DIMANCHE, 8 JUIN 1884.
Autorisé par M. l'abbé Cyrille Légaré, C. V., et administrateur de l'archidiocèse, chapelain, M. l'abbé P. Lessard, desservant de Notre-Dame de la Garde.

Le magnifique bateau à vapeur Brothers, capt. Fortier, a été notifié pour la circonstance. Il y aura musique religieuse pendant toute la durée du pèlerinage, et à l'égise, la société Ste-Cécile chantera l'une des meilleures messes de son répertoire.
Outre le chapelain, il y aura plusieurs prêtres à bord qui entendront les confessions.
Départ du quai Champlain à 6 hrs A. M. précises. Retour à Québec pour 6 hrs P. M. Le pèlerinage aura lieu, quelque temps qu'il fasse. Passage, aller et retour 50 cts, enfants, 35 cts.
Billets en vente chez P. X. Fournier & Co, Libraires, rue Beaudé, Arthur Lavigne, marchand de musique, rue de la Fabrique, J. A. Langlais, Libraire, rue St-Joseph, des membres de la société, et au bateau le matin du pèlerinage.
P. F. JOBIN, Président. F. X. FOURNIER, Secrétaire.
Québec, 2 juin 1884—67. 1048

Vente Spéciale DE Lampes d'Eglises
A un prix extraordinairement bas !!!
Un magnifique assortiment de lampes nouvelles et élégantes convenables pour les églises et les chapelles.
DE SPLENDIDES CANDELABRES
A 2, 3, 4 et 6 lumières.
ELEGANTES LAMPES SUSPENDUES
A une seule lumière, ET DES
LAMPES - APPLIQUES
Et aussi une grande variété de
Petites lampes colorées,
Au Dépôt d'Huile Astrale, 56, rue de la Fabrique
Québec, 16 février 1884—1an, 537

Chapeaux de feutre !
NOUVEAU GENRES, FORMES A LA MODE,
A DES PRIX RAISONNABLES.
Un lot de l'assortiment de l'année dernière en main sera vendu à des prix très réduits,
James C. Paterson
47, RUE BUADE.
Québec, 24 avril 1884. 1062

LA CAISSE D'ECONOMIE
DE Notre-Dame de Québec.
Québec, 1er mai 1884.
LA BANQUE paiera à son bureau, le et après le 1er JUIN prochain,
UN DIVIDENDE DE 5 0/0
sur le montant du capital versé pour les six mois expirant le 31 du courant.
L'Assemblée annuelle des actionnaires aura lieu dans la bâtisse de la Banque, Haute-Ville.
LUNDI, LE 16 JUIN PROCHAIN, A sept heures et demie P. M.
Par ordre,
F. R. A. VÉZINA, Sec-Trés.
Québec, 2 mai 1884—1m. 1031

Chemins de Fer du Nord.
A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883.
Les trains circuleront comme suit :
Départ de Montréal pour Québec, 3.00 p. m. 10.00 p. m.
Arrivée à Québec, 9.50 p. m. 6.30 a. m.
Départ de Québec pour Montréal, 9.15 a. m. 10.00 p. m.
Arrivée à Montréal, 1.15 p. m. 6.30 a. m.
Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifiques chaises palais, et ceux de la nuit de chaises dorées.
Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.
En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.
BUREAUX DES BILLETS :
Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis—QUÉBEC.
113, Rue St-Jacques—MONTREAL.
A. DAVIS, Surintendant.

AVIS
EST par le présent donné qu'il sera à la présente session de la Législature de la Province de Québec, présenté un bill pour autoriser la vente de certaines propriétés dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud, en son vivant de la cité de Québec, écuyer, marchand, et qui sont frappées de substitution par le testament du dit monsieur Renaud.
BOSSÉ & LANGUEDOC, Avocats.
Québec, 28 avril 1884—1m. 1027

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.
DU FILS : "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"Messieurs : Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la Salsepareille d'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencent à se montrer, et peu à peu se multiplient à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médicament. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrais facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE : "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir après vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la
Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le sang se trouvait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la Salsepareille d'Ayer au mois d'Avril dernier, et je l'ai continuée depuis lors. Un changement immédiat commença à se produire : peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points. Je suis sûr que je suis capable de faire une bonne partie de mon travail, quoique j'aie soixante-trois ans. Plusieurs personnes demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement,
HIRSH PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Il agit sur le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.
PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les Droguistes ; prix \$1, six pour \$5.

NOS Pianos et Harmoniums N'ONT PAS DE SUPERIEURS !

Faits incontestables ! Ce que disent nos pratiques !
St-Roch de Québec, 12 décembre.
MM. BERNARD & ALLAIRE,
Messieurs : J'ai le plaisir de vous informer que le piano que j'ai acheté de vous le 5 décembre 1877 m'a donné pleine et entière satisfaction sous tous les rapports, je le considère de première classe et le mieux fabriqué de tous ceux que j'ai vu jusqu'à ce jour.
Votre obéissant serviteur,
A. BAQUET,
Commandant du steamer Miramichi.

Faubourg St-Jean, Québec, 27 nov.
MM. BERNARD & ALLAIRE,
Messieurs : La bonne opinion que j'avais de vos harmoniums, n'a fait qu'augmenter depuis que j'ai acheté un de ces instruments. Plusieurs organistes sont venus l'essayer ; ils sont unanimes à louer la qualité du son, la variété des jeux, la perfection du mécanisme. Si d'autres musiciens aiment à venir l'apprécier par eux-mêmes, vous pourrez me les adresser, ils seront les bienvenus.
J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre reconnaissant serviteur,
CHS F. J. BOURQUE, Ptre.
Leçons de piano, orgue, harmonium, violon, etc., par des professeurs qualifiés.
BERNARD & ALLAIRE,
6, rue La Fabrique, Québec.
Québec, 28 mars 1884 7

LE PREMIER VIN DE QUININE DE CAMPBELL
EST LE MEILLEUR REMÈDE CONTRE LES FIEVRES, LA MALAIRE, LES MARISS, LE GRAND TONIC RENFORÇANT JOUR
Québec, 24 avril 1884—5m. 1024



Chemins de Fer du Nord.
A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883.
Les trains circuleront comme suit :
Départ de Montréal pour Québec, 3.00 p. m. 10.00 p. m.
Arrivée à Québec, 9.50 p. m. 6.30 a. m.
Départ de Québec pour Montréal, 9.15 a. m. 10.00 p. m.
Arrivée à Montréal, 1.15 p. m. 6.30 a. m.
Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifiques chaises palais, et ceux de la nuit de chaises dorées.
Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.
En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.
BUREAUX DES BILLETS :
Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis—QUÉBEC.
113, Rue St-Jacques—MONTREAL.
A. DAVIS, Surintendant.

AVIS
EST par le présent donné qu'il sera à la présente session de la Législature de la Province de Québec, présenté un bill pour autoriser la vente de certaines propriétés dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud, en son vivant de la cité de Québec, écuyer, marchand, et qui sont frappées de substitution par le testament du dit monsieur Renaud.
BOSSÉ & LANGUEDOC, Avocats.
Québec, 28 avril 1884—1m. 1027

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa :
Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.
Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL

Quitteront la Pointe Lévis : Train pour Halifax et St-Jean à 8.00 A. M.
Pour Rivière du Loup à 1.30 p. m.
Pour Rivière du Loup à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS

Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, tous les jours, les dimanches exceptés, à 6.45 a. m., train mixte pour St-Raymond, arrivant à 9.45 a. m.
6.00 p. m. Train de la malle pour St-Raymond arrivant à 7.45 p. m.
Quittera St-Raymond à 6.50 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.40 a. m.
2.45 p. m. Train mixte pour Québec arrivant à 5.45 p. m.

Arrêt à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambré, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 10.30 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m., et à Sherbrooke à 6.15 p. m., 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrivant à Rimouski pour le service de la malle.
Un steamer de cette même ligne laisse Liverpool tous les jeudis, avec les passagers et les mallets canadiens.
Les steamers de Glasgow, de la même ligne aussi, partent dans leurs directions respectives, environ une fois par 15 jours.
Prix du passage de Québec :
Cabine \$65, \$70, et \$80 ; Cabine secondaire : \$40 ; Entrepôt : \$25.

LIGNE DOMINION

Ces steamers sont en connection avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool.
Le prix des cabines, aller et retour, varie de \$90 à \$108.
Les billets de passage peuvent être achetés à tous les principaux bureaux du Grand Tronc.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le *Miramichi* partira de Québec mardi, le 20 mai, à 2 heures p. m., pour Picton, arrivant à Matias, Gaspé, Summerside et Charlottetown.
Vente des billets de passage chez Leve et Alden, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les vapeurs *North* et *South* font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours de 6 h. a. m. à minuit. Prix aller et retour 6 cents.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

Par le vapeur *Orléans* :
Du bout de l'île. De Québec
5.30 a. m. 6.30 a. m.
8.00 a. m. 9.15 a. m.
10.00 a. m. 11.30 a. m.
1.30 p. m. 2.30 p. m.
3.30 p. m. 4.45 p. m.
5.35 p. m. 6.45 p. m.

Les dimanches, 1.30 p. m. 3.00 p. m.
2.15 p. m. 3.00 p. m.
5.00 p. m.
Arrivera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

Le et après le 21 courant, le vapeur fera la traverse comme suit :

QUÉBEC	STATION DE LÉVIS
6.45 Malle pour Halifax.	A. M.
10.30 Train mixte pour Richmond et Mallets pour la Rivière du Loup.	5.45 Train du marché de la Rivière du Loup.
P. M.	7.30 Malle de l'Ouest P. M.
4.30 Train des marchés pour la Rivière du Loup.	1.30 Malle de la Rivière du Loup.
7.00 Malle pour l'Ouest.	3.00 Train mixte de Richmond et Malle de Halifax.
1.00 Malle anglaise pour Rimouski.	

Voyages intermédiaires pour fret.

ST-ROMUALD ET SILLERY

Le nouveau vapeur *Lévis* fera le trajet comme suit :
New-Liverpool Québec.
5.15 a. m. 6.00 a. m.
8.00 a. m. 9.00 a. m.
10.00 a. m. 11.30 a. m.
1.00 p. m. 2.00 p. m.
3.00 p. m. 4.30 p. m.
5.30 p. m. 6.15 p. m.

Les dimanches, 2.30 p. m. 1.30 p. m.
5.00 p. m. 3.30 p. m.
Arrêt à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

ST-NICOLAS

Le *Laurentides*, Capt. A. Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h. a. m.
Prix : aller et retour 30 cents.

QUÉBEC ET MONTREAL

Le vapeur *Montréal*, capt. Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M.
Le vapeur *Québec*, capt. Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.

SAGUENAY

Le vapeur *Union*, capt. Barras, partira du quai St-André, les mardis et vendredis à 7.30 a. m., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, les Eboulements, l'île aux Coudres, la Malbaie, la Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Le vapeur *Brothers* fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à partir du 25 mai à 6 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.
Il fera un voyage régulier tous les dimanches à partir du 25 courant.
Le départ aura lieu à 6 heures du matin, du quai Champlain.
Prix 50 cts aller et retour.

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le *St Louis*, capt. Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis et vendredis, arrivant à Ste-Emélie, Lotbinière, Portneuf, Platon. Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée.
Prix : aller et retour 50 cents.

GRONDINES

L'*Etoile*, capt. Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrivant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschailons et Cap-Santé. Heure réglée par la marée.

STE-CROIX

Le *Ste Croix*, capt. Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrivant à St-Nicolas et à la Pointe à l'Aubain, Pointe aux Trembles et Beauriville. Heure réglée par la marée.

BERTHIER

Le vapeur *Montmagny*, laissera le marché Champlain, à 1 h. p. m., tous les jours pour les postes intermédiaires, St-Laurent, St-Michel, St-Jean, et pour Berthier tous les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine.

Lignes d'Omnibus

COUVENT BELLEVUE ET CIMETIÈRE BELMONT

LES DIMANCHES

Pour le couvent de Bellevue et le cimetière Belmont.

1.00 p. m., 1.30 p. m., 2.00 p. m., 2.30 p. m., 3.00 p. m., 3.30 p. m., 4.00 p. m. et 4.30 p. m.

Prix du passage aux couvents et cimetières, 10 cents. Aller et retour 15 cents.

Bébés gratis ; 12 ans 5 cents aller et 5 cents retour.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 8.00 A. M. Arrive à Québec à 9.30 heures A. M.
Départ du bureau de Poste, Québec, pour le Cap Rouge à 4.15 P. M.
A 11.30 A. M. du Bureau de Poste, Haute-Ville, pour le Couvent de Sillery, arrive à 12.15 P. M.
Départ du couvent de Sillery pour Québec à 2 heures P. M.

Partira du Pont Dorchester pour le Salet Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs. et à midi.

L'après-midi à 5 heures et à 6 heures.
Prix, 20 cts aller et retour.

Partira du Pont Dorchester pour le Salet Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs. et à midi.

L'après-midi à 5 heures et à 6 heures.
Prix, 20 cts aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicière, 111, rue du Pont. Départ du Château Richer à 6 heures du matin. Prix : aller et retour 50 cents.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 heures P. M. Prix : 50 cents.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du *Courrier du Canada*. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Pont le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir.
Prix : 5 cents.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir.
Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir.
Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

Marché au Bois

Prix par corde

	Québec, 3 mai 1884.
Erable de 3 pieds	\$5.25 à 5.50
2 1/2	4.00 à 4.50
Merisier 3	4.50 à 5.00
2 1/2	3.75 à 4.00
Merisier du Saguenay, 3 pieds	4.00 à 5.00
Hêtre 3 pieds	3.50 à 4.50
2 1/2	3.25 à 4.00
Bouleau [rouge] 3 pieds	3.40 à 3.60
2 1/2	3.00 à 3.10
[blanc] 3	3.20 à 3.50
Epinette [rouge] 3	3.60 à 4.00
[blanc] 2 1/2	3.00 à 4.00
[grise] 3	3.25 à 3.60
Cypres 3 pieds	3.20 à 3.40
Prunelle 3	2.80 à 2.75
Créoles du voyage	1.00 à 1.10
Slabs	1.00 à 1.00

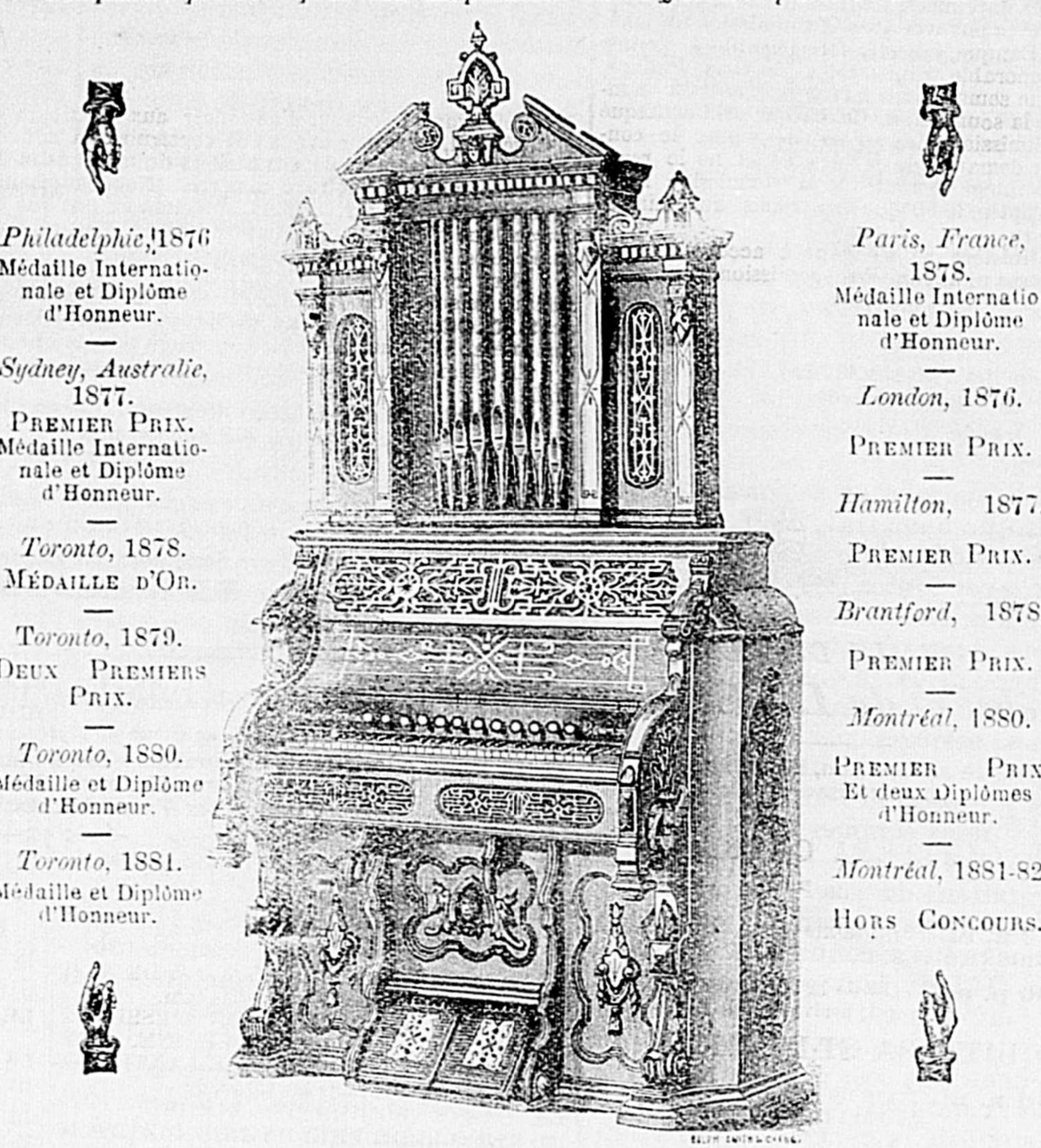
Orgues-Harmoniums "DOMINION," FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION," de Bowmanville, Ont.
à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SAUVÉTÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00.
S'adresser à

L. E. N. PRATTE,

"DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION,"

280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N. B.—N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGÉ qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada.
Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—lan2ips.

Maintenant en vente

Au bureau du

"Courrier du Canada."

HISTOIRE

Paroisse du Cap-Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Prix 50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

50 Cts

Avis important !

Bonne Nouvelle !

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du

PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure. Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la malle ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Libraire,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Québec, 27 mars 1883 1103

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs.

de 39 "

de 21 "

de 16 "

de 12 "

de 151 "

de 550 "

S'adresser à

M. N. HARDY,

Libraire, Basse-Ville, Québec, 17 janvier 1884.

Le Renouvateur des Cheveux

DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et décolorés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOUVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Les succès sans précédent qu'il a obtenus n'est dû qu'à une cause : "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOUVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOUVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

1884—ARRANGEMENT D'ETE—1884

LES lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX. TONNAGE. COMMANDANTS.

NUMISIAN.....6100 en construction.

PARSIAN.....3400 Capt. J. Wylie.

SARDINIAN.....3206 Lt. Dutton, R. N. R.

CIRASSIAN.....3400 Lt. Smith, R. N. R.

POLYNESIAN.....3206 Capt. R. Brown.

CORSEAN.....3000